

**Quai Lyonnais des Jeunes Bridgeurs**  
112, Cours Albert Thomas  
69008 LYON  
Courriel : [contact@qljb.fr](mailto:contact@qljb.fr)  
Site : [www.qljb.fr](http://www.qljb.fr)

**COMPTE-RENDU de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du Quai Lyonnais des Jeunes Bridgeurs (QLJB) du 22 décembre 2021**

Présents/représentés : Annexe 1  
Ordre du jour : Annexe 2  
Bilan financier saison 2020-2021 : Annexe 3

I) Accueil des participants

20h00 : Accueil des participants par Mr. LEVEQUE Damien au 10 Avenue de Ménival, 69005 LYON, 5<sup>ème</sup> étage.

Enregistrement des participants membres de droits disposant du droit de vote : les membres actifs à jour de leur cotisation à la date de l'AG ainsi que les membres d'honneur et les membres bienfaiteurs (personnes physiques) considérés comme tels selon l'article 4 des statuts.

Quorum : L'AG peut statuer quelque soit le nombre de présents ou représentés conformément à l'article 8 des statuts de l'association.

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président (1<sup>er</sup> VP), Mr. LEVEQUE Damien ouvre la séance à 20h01.

II) Approbation de l'ordre du jour

Mr. LEVEQUE Damien soumet à l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) l'ordre du jour transmis : aucun vote contre, aucune abstention.

**L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.**

III) Bilan moral de la saison 2020-2021

Le Président, Mr. LECLERCQ Dimitri, remercie le SILK BRIDGE CLUB pour son soutien à l'égard du QLJB. L'ensemble de l'équipe du QLJB, en particulier Mr. PONSON Lionel, est remercié pour son implication à la vie du club et son engagement en faveur du bridge jeunesse.

Le bilan moral revient sur la baisse du nombre de licencié par rapport à la saison 2019-2020. Le bridge cadet est impacté par la baisse de la « fidélisation inter-cadet » liée à l'organisation de cours en distanciel.

Le bridge Junior pâtit quant à lui d'un « trou générationnel » sur les membres nés entre 1996 et 2001 et est affecté par l'échec de la reprise du bridge Universitaire.

Le président souligne tout de même qu'au regard de la situation dans les autres comtés, le bilan est à nuancer : la baisse des effectifs jeunesse ayant été plus importante encore. Le comité du Lyonnais est

de loin le premier comité en termes de licences cadets (un quart des effectifs nationaux), et le troisième pour les licences juniors.

Si l'essentiel a été sauvegardé lors de la crise de la Covid-19, le manque à gagner reste cependant conséquent et ne sera pas récupéré dans l'immédiat. En effet, une légère baisse des effectifs est attendue pour la saison 2021-2022 suivi d'une légère augmentation sur la saison 2022-2023.

Malgré le fort impact de la crise sanitaire sur l'activité du club, le résultat financier de la saison 2019-2020 est positif. Les efforts de Mr. PONSON et le maintien des subventions ont été décisifs pour éviter un résultat négatif. Par ailleurs, les difficultés rencontrées les saisons précédentes pour subvenir aux besoins de fonds de roulement du club ne sont plus d'actualité. Néanmoins, les contraintes financières du comité du Lyonnais impacteront probablement le montant des subventions versées au QLJB les saisons prochaines.

Sur le plan des ressources humaines, le Bureau actuel est à mi-mandat mais n'a pas encore trouvé de bénévoles pour la prochaine mandature (2023-2027). Par ailleurs, le manque de bénévoles risque de se faire ressentir sur les deux prochaines saisons. En revanche, le Bureau Exécutif du QLJB a proposé à Mr. PONSON Lionel un CDI à temps partiel qui doit être approuvé par l'AG du club. Pour rappel, Mr. PONSON est actuellement autoentrepreneur. Ce statut ne convient plus aux attentes de Mr. PONSON (qui souhaite obtenir une situation plus stable) et du QLJB (qui souhaite fixer les horaires de Mr. PONSON).

Le Président complète le bilan moral en soulignant le travail de MADOLET Claire et de RAULIN Florence pour leur travail au niveau du bridge scolaire, en particulier au niveau de l'organisation de la structure.

En conclusion de ce rapport, le Président remercie l'assemblée pour son écoute.

Mr. LEVEQUE Damien soumet au vote le bilan moral : aucune abstention ou vote contre.

**Le bilan moral est adopté à l'unanimité.**

#### IV) Bilan financier

Mr. LECLERCQ Dimitri présente le bilan financier 2020-2021 (cf. annexe 3)

Mr. LEVEQUE Damien soumet au vote le bilan financier : aucune abstention ou vote contre.

**Le bilan financier est adopté à l'unanimité.**

#### V) Prévisionnel Financier de la saison 2021-2022

Mr. LECLERCQ Dimitri présente le prévisionnel pour la saison 2021-2022. La saison étant déjà entamée depuis 4 mois, le prévisionnel prend en compte les dépenses et recettes déjà engagées.

Lors de la présentation, Mr. LECLERCQ Dimitri est revenu sur la nécessité de réduire au maximum les subventions demandées au comité du Lyonnais, et ce malgré la baisse du nombre de licenciés (entraînant une baisse des recettes de 2000 à 5000 €) et le passage en CDI de Mr PONSON Lionel (légère hausse des charges d'environ 700 € sur 7 mois).

Pour ce faire plusieurs mesures ont été débattues pour soumission au vote de l'AG :

- Réduction de 2000 € (2700 à 700) des dépenses pour coaching en compétition par rapport aux dépenses des années précédentes (hors covid).
- Diminution de 1500 € (de 10500 à 9000) des dépenses liées au cours de bridge cadet (essentiellement grâce au bénévolat)
- Diminution de 250 € des dépenses de matériel
- Diminution de 50 € des dépenses en formation
- Augmentation de 50 € la participation demandée aux parents pour la Finale Nationale Cadets (passage de 50€ à 100 € pour une recette supplémentaire de 700€).
- Suppression des repas pour les réunions du Bureau (100€).
- Passage des cours pour les cadets 3<sup>ème</sup> année en stage (2000 € de subvention fédérale en plus)

Par ailleurs, l'excellent excédent de l'organisation du déplacement pour la finale nationale junior par paire a été souligné (+1100 € d'excédent au lieu de 200 € à 450 € pour les saisons précédentes). Une réussite équivalente sera néanmoins nécessaire cette saison pour le junior/4.

L'ensemble de ces éléments permettraient d'augmenter le résultat de l'exercice 2021-2022 d'environ 8000 €.

La somme des dépenses ainsi prévues est de 34 804 € réparties comme suit :

- Enseignement :	11 996 €
- Gestion Bridge Jeunesse :	3 078 €
- Déplacements :	10 183 €
- Tournois :	1 875 €
- Charges de fonctionnement :	847 €
- Redevance Comité :	2 491 €
- Charges des locaux :	2 140 €
- Dépenses pour les membres :	1 994 €
- Divers :	200 €

La sommes des recettes prévues est de 35 572 € réparties comme suit :

- Licences et cotisations :	4 200 €
- Interclubs :	735 €
- Déplacements :	10 691 €
- Tournois :	2 494 €
- Autres recettes membres :	2 050 €
- Subventions Comité :	4 575 €
- Subventions FFB :	10 427 €
- Donations :	400 €

Le résultat attendu pour l'exercice de la saison 2021-2022 est de 768 €.

Mr. LEVEQUE Damien soumet au vote le prévisionnel financier de la saison 2021-2022 : aucune abstention ou vote contre.

Le prévisionnel financier de la saison 2021-2022 est adopté à l'unanimité.

VI) Confirmation du changement d'adresse du siège social de l'association

Mr. LEVEQUE Damien soumet au vote de l'AGO la confirmation du changement d'adresse du siège social, décidé par le Conseil d'Administration du 24 Octobre 2021, du 112 Cours Albert Thomas 69008 Lyon au 10 avenue de Ménival 69005 Lyon : aucune abstention ou vote contre ;

Le changement d'adresse du siège social est adopté à l'unanimité.

VII) Proposition d'embauche en CDI pour le poste de chargé de mission bridge jeunesse

Le Président soumet à l'AGO les besoins du club en termes de ressources humaines :

- Professionnalisation de certaines missions liées au bridge cadet (fidélisation, suivi centralisé de l'ensemble des élèves du comité, management des bénévoles sur le terrain et suivi des cours dans l'ensemble des pôles, coach compétition, etc...).
- Établir une situation hiérarchique entre le « chargé de mission bridge jeunesse » et le Bureau Exécutif du Club, notamment en termes de gestion des horaires.

Les principales missions du poste proposé sont :

- Coordonner sur le terrain la politique jeunesse du club,
- Être support auprès du Bureau Exécutif du QLJB dans l'élaboration de la politique jeunesse du club,
- Manager l'ensemble des enseignants intervenants pour le bridge cadet dans le comité du Lyonnais,
- Mettre en œuvre les actions en faveur de la fidélisation des jeunes bridgeurs (scolaire deuxième année, cadet, certains juniors),
- Réaliser les cours et stages non réalisés par des bénévoles,
- Favoriser la compétition chez les jeunes,
- Accompagner les jeunes bridgeurs lors des compétitions,
- Interlocuteur privilégié auprès des instances jeunesse externes au club
- Support dans la vie associative du QLJB

Le Président estime le volume horaire mensuel pour la réalisation de l'ensemble de ses missions à 117 heures.

La rémunération est fixée au Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance horaire (SMIC horaire), soit 10,57 € brut de l'heure au selon le décret 2021-1741 du 22 décembre 2021.

Sur la base du volume horaire estimé et du montant de la rémunération proposé le cout mensuel pour l'association sera de 1300 €, pour une rémunération brute de 1217 € et une rémunération nette avant impôt de 991 €

La rémunération pourra être revalorisée par le Bureau Exécutif du QLJB en fonction de la réévaluation du SMIC, de l'évolution des missions du poste, de l'ancienneté, des formations réalisées par l'employé.

Fait le 22 Janvier 2022 à PARIS

**Signataires :**

Mr LECLERCQ Dimitri  
Président du Quai Lyonnais des Jeunes Bridgeurs

